RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

OMEGA+ Consultants

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES

PAR MONSIEUR MOKHETAR KHAITER

A LA SARL 2M GROUP

SARL 2M GROUP

[redacted]

R.C.S. en cours d'immatriculation

OMEGA+ Consultants
144, Rue de la Pilotine - 83270 SAINT-CYR-SUR-MER
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale Aix-Bastia
Tél. : [redacted] - E-mail : [redacted]
SAS au capital de 10 000 € - R.C.S. Toulon B 480 353 747 - Tva Intracom. FR56480353747

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le futur associé unique de la SARL 2M GROUP, en date du 1 février 2025, concernant l'apport de parts sociales par Monsieur Mokhetar KHAITER à ladite société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L.223-9 du Code de Commerce.

Les conditions du présent apport ont été arrêtées dans le contrat d'apport en nature signé entre les parties concernées.

Il nous appartient de vérifier que la valeur des apports n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur l'équité de la rémunération des apports.

Nous aborderons successivement les points suivants :
1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Synthèse
4. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

Monsieur KHAITER détient la totalité des 10 parts composant le capital social de la SARL A.S.M. CLIMELEC.

Il envisage de faire apport de la totalité de ses titres à une société nouvelle, la SARL 2M GROUP.

L'apport des titres devrait intervenir dans les prochaines semaines.

1.2 Présentation des sociétés en présence

1.2.1 La SARL 2M GROUP, société bénéficiaire des apports

La SARL 2M GROUP serait immatriculée au R.C.S. de Sucy-en-Brie.

Son siège social serait fixé au [redacted]

1.2.2 La SARL A.S.M. CLIMELEC, société dont les titres sont apportés

La SARL A.S.M. CLIMELEC est immatriculée au R.C.S. de Sucy-en-Brie sous le n° 843 885 732 depuis le 21/11/2018.

Son siège social est fixé au [redacted]

Son capital social s'élève à 100 €, divisé en 10 parts de 10 € de valeur nominale.

Son objet social est : « La climatisation, l'éléctricité, plomberie, ventilation,… ».

1.3 Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles des apports

Date d'effet de l'opération
L'opération d'apport serait réalisée avec effet comptable et fiscal immédiat au jour de la réalisation définitive de l'apport. La société bénéficiaire serait propriétaire et entrerait en possession des biens et droits apportés à compter de la date d'effet.

Régime fiscal
La plus-value réalisée par Monsieur KHAITER pour les parts apportées bénéficierait du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, sous réserve du respect des conditions fiscales.

1.3.2. Conditions suspensives

Aucune condition suspensive n'est indiquée dans le contrat d'apport.

1.3.3. Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.3.4. Description et évaluation des apports

Les parts apportées de la SARL A.S.M. CLIMELEC ont été évaluées à 104 767 €.

1.3.5. Rémunération des apports

Les apports seraient rémunérés par l'attribution de 104 767 parts nouvelles de la SARL 2M GROUP, d'une valeur nominale de 1 €.

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle applicable à cette mission.

Nous avons, en particulier, effectué les travaux suivants :

- Nous nous sommes entretenu avec les conseils de l'apporteur pour prendre connaissance de l'opération proposée et des modalités comptables, financières et juridiques envisagées.
- Nous avons pris connaissance du projet de contrat d'apport en nature.
- Nous avons eu copie des statuts et du dernier bilan de la SARL A.S.M. CLIMELEC.
- Nous avons analysé la pertinence des valorisations retenues.

2.2 Réalité des apports

Les parts apportées par Monsieur KHAITER ont été :

- Reçues à concurrence de 5 parts en rémunération de son apport en numéraire à la constitution de la société
- Acquises à concurrence de 5 parts à Monsieur Samir HERBACHE, par acte sous seing privé du 5 avril 2019.

2.3 Appréciation de la valeur des apports

Les parts apportées ont été évaluées sur la base de la situation nette de la société au 30 septembre 2024.

L'absence de prise en compte de la valeur du fonds de commerce peut, sans doute, être rapprochée de la forte dépendance de l'activité de la société A.S.M. CLIMELEC à la présence et l'implication de son dirigeant.

3. Synthèse - Points clés

La valorisation retenue pour les titres apportés paraît très prudente en l'absence de valorisation du fonds de commerce.

4. Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports décrits ci-dessus, dont le montant s'élève à 104 767 €.

En l'absence de surévaluation, la valeur globale des apports correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre.

Saint-Cyr, le 11 février 2025



Pour la SAS OMEGA+ Consultants
Jean SPIRA
Commissaire aux apports

ANNEXES

- Nomination du commissaire aux apports

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Mokhetar KHAITER,
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
célibataire non lié par un pacte civil de solidarité ainsi qu'il le déclare,
demeurant [redacted]

Après avoir rappelé :

- qu'il envisage de constituer une société à responsabilité limitée qui sera dénommée « 2M GROUP », dont le siège social sera fixé 131 rue du Clos de Ville, 94370 SUCY EN BRIE, et qui aura pour objet La société a pour objet, en France et à l'étranger :

  « - l'acquisition par tous moyens et notamment par l'apport, l'achat, la vente, l'administration, la gestion de toutes valeurs mobilières, de participations, et de tout portefeuille de valeurs mobilières ou de parts de sociétés civiles ou commerciales,
  - l'exercice de tous les droits attachés auxdits titres, et toute opérations financières relatives auxdits titres,
  - toutes prestations de conseils à des tiers,
  - toutes activités d'une société dite holding, l'animation de filiales et participations,
  - toutes prestations de services se rapportant à la gestion, l'administration, l'animation commerciales ou technique de toutes filiales ou sociétés apparentées, la mise en place de tous services communs auxdites filiales et participations,
  - toutes opérations financières ou de gestion de trésorererie avec toutes sociétés filiales ou apparentées,
  - l'acquisition, l'administration, la gestion par bail à construction, location ou autrement et la vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, apport, échange ou autrement, et plus généralement, toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et notamment, l'acquisition, l'exploitation et la construction d'autres immeubles,
  - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué., »

- que le capital de cette Société doit comprendre des apports en nature effectués par lui-même, et ci-après décrits :

- la pleine propriété de DIX (10) parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société « A.S.M. CLIMELEC » (RCS CRETEIL N°.843 885 732).

Décide, en vue de la réalisation de l'apport en nature à la Société susvisée et en vertu des dispositions de l'alinéa premier de l'article L. 223-9 du Code de commerce, de nommer :

OMEGA + CONSULTANTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Dont le siège social est situé : 144 rue de la Pilotine 83270 SAINT-CYR-SUR-MER
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 480 353 747
Représentée par son Président Monsieur Jean SPIRA.

en qualité de commissaire aux apports chargé d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur desdits apports en nature, qui sera annexé aux statuts.

Fait à SUCY EN BRIE
Le 1er février 2025

Monsieur Mokhetar KHAITER

[redacted]